

2014 -979

ARRETE DU MAIRE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 123-6 du Code de l'Aide Sociale et des Familles,

Vu les articles R 123-11, R123-12 et R123-15 du Code de l'Aide Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2014 fixant la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du Bouscat à douze membres et désignant en son sein les six délégués du Conseil Municipal,

Considérant qu'il appartient au Maire de désigner six membres non élus et parmi lesquels doivent obligatoirement figurer un représentant de l'U.D.A.F., d'une association départementale de retraités et personnes âgées, d'une association départementale de handicapés, d'une association oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,

Vu les propositions de ces associations,

ARRETE

Article unique :

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé comme suit :

Le Maire, Patrick BOBET, Président

➤ 6 membres élus en son sein par le Conseil Municipal le 29 mars 2014 :

Odile LECLAIRE, Bérengère DUPIN, Nathalie SOARES, Daniel CHRETIEN, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

➤ 6 membres désignés par le Maire, par le présent arrêté :

◆ Au titre des associations familiales (sur proposition de l'U.D.A.F.):

Dominique INCHAUSPE

demeurant : 58, avenue Anatole France – LE BOUSCAT

◆ Au titre des associations de retraités et personnes âgées :

Arlette LIDUENA

demeurant : Rés. Godard Bât E entrée 16 – 14 rue Edouard Branly – LE BOUSCAT

◆ Au titre des associations de handicapés :

Micheline FOUQUE (A.P.F.)

demeurant : 40 rue Hoche – LE BOUSCAT

◆ Au titre des associations d'insertion et de lutte contre les exclusions :

Christiane CAZABONNE-DINIER

demeurant : 74 Av. Tivoli 6 Parc Séquoias Bât A ent. 15– LE BOUSCAT

♦ Au titre de personnes qualifiées :

Alain ZIMMERMANN

demeurant : Résidence Les Bons Ecus Ent 5 - 69 rue des Ecus – LE BOUSCAT

Alain LE LEAP

demeurant : 27 rue Blanchard – LE BOUSCAT

L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Gironde,
- Monsieur le Trésorier Principal du Bouscat
- au Centre Communal d'Action Sociale
- aux membres désignés par le Maire

Fait au BOUSCAT, le 24 Avril 2014

LE MAIRE



Patrick BOBET